

# L'Écho Québriacois

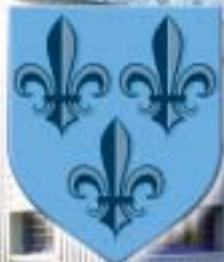


Le Moulin de Québriac  
BOULANGER-PÂTISSIER

Vival

BOULANGER-PÂTISSIER

COMMUNE  
de  
QUÉBRIAC



Janvier 2008

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - N° 12

**Allo TAXI COBAC**

AGRÉE TOUTES CAISSES  
Gare - Aéroport - Toutes distances  
Transports Médicalisés Assis  
Hospitalisation Entrées - Sorties  
Consultations - Traitements - Soirées - etc...

**6 PLACES**

**Thierry COBAC**  
06 32 71 35 79 - 02 99 23 05 79



**Alain MAIGNÉ**  
**MENUISERIE BATIMENT**

Neuf et Rénovation  
Bois-alu-p.v.c.-mixte

Agencement cuisines et salles de bains  
Escaliers - Cloisons sèches

"Chipie" - 35190 QUÉBRIAC  
Tél./Fax 02 99 68 15 87




**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

Neuf et Rénovation

**Olivier LEBRETON**

Chauffage - Domotique confort - V.M.C  
Aspiration centralisée - Isolation  
Remise en conformité - Dépannages  
Motorisations de portails

La Pivaudière  
35190 QUÉBRIAC  
Tél/Fax : 02 99 68 06 74  
Mobile : 06 62 50 26 95

*M. Rébillard Hervé*  
**Paysagiste**

Entretien,  
Création de jardin,  
Élagage, Abbatage

[www.rebillardpaysage.com](http://www.rebillardpaysage.com)

40, rue de la Bédoyère  
35190 TINTÉNIAC  
06 81 16 04 36



**Ebénisterie BERHAULT Didier**  
*Fabricant*

Meubles tous styles  
Agencement Cuisines & Salles de bains

" Malnoë " 35190 QUÉBRIAC  
Tél. 02 99 23 08 62 - Port. 06 78 24 66 94




## SOMMAIRE

Page 3 à 4	Le mot du Maire
Pages 5 à 19	Séances du Conseil Municipal
Page 20 à 21	Tarifs Communaux
Page 22	Etat Civil 2007
Page 23	Ecole Primaire
Page 24	Bibliothèque
Pages 25 à 27	Communauté de Communes
Pages 28 à 30	Vie Sociale - Vie Communale
Page 31 à 39	La Vie Associative

*Au nom du Conseil Municipal, je forme pour vous, votre famille et pour tous ceux qui vous sont chers, des vœux de bonne et heureuse année, que cette nouvelle année vous donne : la santé – notre principale richesse, la réussite et la prospérité dans vos projets personnels, familiaux et professionnels.*

*2008 sera l'année des élections municipales. Les 9 et 16 mars prochains vous serez appelés aux urnes pour élire un nouveau Conseil Municipal.*

*Comme l'a annoncé la presse locale, j'ai décidé de mettre un terme à mon engagement public. Après 25 ans de vie municipale dont deux mandats de maire, un mandat de maire adjoint et un mandat de conseiller municipal, le moment est venu de passer le témoin. Il y a un temps pour s'engager et un temps pour s'arrêter, particulièrement lorsque les conditions sont réunies pour assurer la relève à laquelle j'apporte tout mon soutien. Il faut savoir faire la place aux jeunes générations qui donneront un nouveau souffle à la commune.*

*Durant ces quatre mandats, j'ai apprécié la confiance que m'a témoignée la population ; je ne sais si j'ai répondu aux attentes de chacun. Par contre, je reconnais que j'ai beaucoup reçu, de par les relations sociales qui se sont établies entre nous, dans les moments de convivialité comme dans les moments douloureux ou de détresse où j'ai découvert la nature humaine dans toutes ses dimensions.*

*Je tiens à souligner la satisfaction que j'ai eue durant ces deux mandats de maire à travailler avec mes collègues adjoints et conseillers municipaux qui se sont pleinement impliqués dans les responsabilités qui leur ont été confiées. J'ai apprécié cette cohésion, cet esprit constructif, ce dialogue permanent où chacun s'est exprimé avec parfois des contradictions mais qui ont toujours abouti à un consensus dans l'intérêt général de la commune.*

*J'adresse également mes remerciements aux membres du Centre d'Action Sociale (CCAS), au secteur associatif, aux enseignants, aux agents communaux et d'une manière générale à toutes les personnes qui par leur engagement personnel désintéressé contribuent à dynamiser la commune, créant ainsi le lien social entre les générations.*

*Un merci tout particulier à Daniel GENDROT, secrétaire de mairie qui pendant 13 ans fut un proche collaborateur dont je reconnais les compétences, l'efficacité et la discrétion.*

*Et pour conclure mon propos, je vous renouvelle mes vœux pour une excellente année 2008.*

**Le Maire, Jean-Claude GOUPIL**



## UN RENOUVEAU DANS LE COMMERCE DE PROXIMITÉ



L'année 2007 s'est achevée à QUEBRIAC par l'ouverture, le mardi 18 décembre de l'espace commercial alimentaire, de proximité, constitué de deux entités séparées :

- La supérette : VIVAL tenue par Marie-Françoise et Jean-François BERTOUX
- La boulangerie-pâtisserie exploitée par Anita et Justinien COURTEL

Voulu par le Conseil Municipal, attendu par la population qui n'y croyait plus et après bien des péripéties d'ordre juridique, cet investissement a été réalisé par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique dans le cadre de sa compétence « Economie ».

Un bail commercial a été conclu avec chacun des exploitants qui ont investi leurs propres deniers dans les équipements de production nécessaires à leur activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Bar-Tabac-Epicerie tenu par Jean-Claude BAUDRIER depuis 31 années, a changé de propriétaire. Antoine son fils et sa compagne, architecte, assurent désormais la succession avec de nouveaux projets.

Quant au Restaurant-Bar « L'équipe », fermé depuis quelques temps et devenu propriété de la commune, il sera repris dans quelques mois dans le cadre d'un bail commercial.

Ainsi, nous observons l'arrivée d'une nouvelle génération de commerçants qui par leur activité quotidienne apportent un service à la population ainsi qu'un certain dynamisme dans la commune.

C'est à chacun d'entre nous de prendre conscience de l'intérêt de faire vivre ces commerces de proximité en leur accordant notre confiance. En contre partie, il appartient aux commerçants de mettre en valeur leurs qualités humaines et professionnelles favorisant leur intégration à QUEBRIAC.

Je souhaite bon vent à tous et réussite dans leurs projets de même qu'à toutes les entreprises de notre commune.

*Le Maire,*

**Jean Claude GOUPIL**



## Conseil Municipal du 25 mai 2007

### ■ PRÊT DEXIA CREDIT LOCAL (450 000 EUROS)

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'acquisition de la propriété de LA LICORNE et les travaux d'aménagement des espaces publics centraux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 450 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, décide de retenir l'offre de Dexia Crédit Local.

### ■ FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « QUEB'RANDO »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de **75,00 Euros** au profit de l'association communale « QUEB'RANDO » pour sa participation à la vidange de l'étang des Noës.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers » du budget principal 2007.

### ■ FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE QUÉBRIAC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle d'un montant de **288,00 Euros** au profit de l'Amicale des Parents d'Élèves de l'école de QUÉBRIAC pour une aide financière à l'achat de 240 plateaux de restauration (1,20 € l'unité).

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes divers » du budget principal 2007.

## Conseil Municipal du 26 juin 2007

### ■ URBANISME - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PROPRIÉTÉ SCI « LES BRÛLONS »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 30 mai 2007 de la SCP LECOQ Guillaume – LEGRAIN Sébastien, notaires associés, 5 avenue des Trente 35190 TINTENIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis « Les Brûlons

» à QUÉBRIAC, cadastré AC n° 167, AC n° 168, AC n° 169, AC n° 170, AC n° 171, AC n° 173, AC n° 179, AC n° 181, AC n° 182, AC n° 216, AC n° 217, AC n° 235, AC n° 239, AC n° 241, et AC n° 243 d'une superficie totale de 231972 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI « Les Brûlons ».

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 1999 est soumis au droit de prémption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de prémption sur le bien précité.

### ■ URBANISME - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PROPRIÉTÉ BOUGUET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 25 juin 2007 de la SCP LECOQ Guillaume – LEGRAIN Sébastien, notaires associés, 5 avenue des Trente 35190 TINTENIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 4 rue du Bois Jardin à QUÉBRIAC, cadastré D n° 542, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une superficie totale de 632 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame BOUGUET Joël.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 1999 est soumis au droit de



préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

Le conseil municipal donne son accord pour la pose d'une porte métallique au local non fermé de l'atelier communal (devis SARL Alain MAIGNÉ d'un montant de 578,86 Euros TTC).

# Conseil Municipal du 13 juillet 2007

## ■ URBANISME - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape il se situe, et présente le dossier.

- Vu le code de l'urbanisme,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2002 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Une procédure de concertation a été mise en place avec les habitants et les personnes concernées pendant toute la durée de l'élaboration du projet, elle s'est déroulée du jour de la parution de la publicité de la délibération précitée prescrivant la révision du PLU et s'est terminée le jour de l'arrêt du projet de PLU. Elle s'est traduite par :

- Les informations générales sur la concertation et le Plan Local d'Urbanisme et les documents réfèrent au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune ont été mis à disposition du public au fur et à mesure de leur réalisation.

- Un registre a été mis à la disposition du public pour permettre de recueillir les observations et suggestions diverses. Chaque demande enregistrée a été examinée au vu des orientations générales énoncées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

- 2 réunions publiques ont été organisées les 15 juin 2004 et 15 juin 2006 à la salle polyvalente avec une invitation de la population par voie de presse.

- Des articles sont parus dans la presse et le bulletin municipal pour informer la population de l'avancement du P.L.U.

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2004 relatant le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2006 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

- Vu les avis émis par les personnes publiques associées et les autres organismes consultés,

- Vu l'arrêté municipal en date du 20 mars 2007 soumettant le Plan Local d'Urbanisme à enquête publique du 16 avril au 16 mai 2007,

- Vu le rapport et les conclusions favorables du Commissaire enquêteur,

- Entendu que ce rapport et ces conclusions sont tenus à la disposition du public en mairie,

- Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

- Considérant que les résultats de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques associées justifient que des ajustements et des modifications mineures soient apportés au Plan Local d'Urbanisme arrêté.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A entendu les différentes observations,

**APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le Plan Local d'Urbanisme en y apportant les ajustements et modifications mineures justifiés par la consultation des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique. Les documents écrits et graphiques du PLU sont modifiés en conséquence.**

Monsieur le Maire précise en outre que :



La présente délibération deviendra exécutoire :

⇒ Dans le délai d'un mois suivant la réception du dossier en Préfecture d'Ille et Vilaine, si Monsieur le préfet ne fait aucune observation nécessitant une modification du Plan Local d'Urbanisme ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte des rectifications demandées ;

⇒ Après l'accomplissement des mesures de publicité décrites ci-dessous.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme :

⇒ d'un affichage en mairie durant un mois ;

⇒ d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Le Plan Local d'Urbanisme, devenu exécutoire, sera tenu à la disposition du public en mairie, à la Préfecture d'Ille et Vilaine, et à la Direction Départementale de l'Équipement, aux jours et heures d'ouverture au public.

## ■ URBANISME – INSTITUTION DU DROIT DE PRÉ-EMPTION URBAIN

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols rendu public ou approuvé ou d'un Plan Local d'Urbanisme

d'instituer un Droit de Prémption Urbain (DPU), sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au Plan d'Occupation des Sols ou au Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal par une délibération en date du 22 janvier 1999 a décidé d'instituer le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et NA du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 30 juin 1989.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer le Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme et tel qu'il figure au plan annexé à la présente délibération.

- Précise que le Droit de Prémption Urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en Mairie et d'une insertion dans deux journaux.

- Le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Urbanisme.

- Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- A Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine,

- A Monsieur le Directeur départemental des services fiscaux,

- A Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,

- A la Chambre départementale des notaires,

- Au barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance,

- Au greffe du même tribunal.

## ■ MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU SIVU « ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE »

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition du SIVU « ANIM'6 Enfance Jeunesse » un lieu d'accueil de ses services administratifs dans les locaux situés à l'étage de la mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à intervenir entre la commune de QUEBRIAC et le SIVU « ANIM'6 Enfance Jeunesse », afin d'en fixer les conditions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** les termes de ladite convention.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.



■ **DROIT DE CHASSE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (PÉRIODE DU 1ER JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2016)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement du bail de la location du droit de chasse sur les propriétés communales au profit de l'Association Communale de Chasse Agréée de QUÉBRIAC.

A ce titre, Monsieur le Maire présente le projet de bail à intervenir entre la commune de QUÉBRIAC et l'Association Communale de Chasse Agréée de QUÉBRIAC, afin de fixer les conditions de la location.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** les termes du dit bail.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

■ **STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE : MODIFICATION DE LA COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA DÉNOMINATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Par délibération n° 57.2006, du 11 mai 2006, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes définissant l'intérêt communautaire.

Cette modification des statuts a été validée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006.

A ce titre, l'intérêt communautaire des zones d'activités économiques communautaires a été défini de la manière suivante :

*La création, l'extension, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire :*

*Relèvent de l'intérêt communautaire toutes les zones d'activité existantes et futures à l'exception des zones d'activité touristique de moins de 50 hectares*

Cependant, après consultations auprès de plusieurs services d'Etat, il apparaît qu'il existe 2 types de zones d'activités économiques (ZAE) :

1. La ZAE faisant l'objet d'une opération d'aménagement par la mise en œuvre d'un dossier de lotissement.

2. La ZAE dite « spontanée » constituée le plus souvent d'un groupe de parcelles privées indépendantes les unes des autres à partir desquels la commune a délimité sur son POS ou sur son PLU un zonage UA ou Uy.

Au terme de nombreuses consultations auprès des communes, et compte tenu de la multitude des zones UA ou Uy inscrites dans les PLU des communes,

L'assemblée communautaire a décidé par délibération n° 93.2006 de modifier les statuts de la Communauté de Communes en son article 4-2 « Développement économique » et en supprimant le point suivant :

« Relèvent de l'intérêt communautaire toutes les zones d'activité existantes et futures à l'exception des zones d'activité touristique de moins de 50 hectares »

Pour le remplacer par :

« **Relèvent de l'intérêt communautaire les zones d'activité économique existantes et futures ayant fait ou faisant l'objet d'une instruction d'aménagement à travers une procédure de lotissement.** »

Par ailleurs, le conseil communautaire a décidé par délibération n° 80.2006, de modifier les statuts de la Communauté de Communes en son article 1er « Périmètre – Dénomination » et en supprimant le nom suivant :

« Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique »

Pour le remplacer par :

« **Communauté de Communes Bretagne Romantique** »

**Il appartient désormais à chacune des 24 communes de la**



**Communauté de Communes Pays de la Bretagne Romantique de se prononcer, par délibération, sur les 2 modifications statutaires décrites ci – dessus, et ce, dans les délais impartis.**

## DELIBERATION

**Le conseil municipal,**

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

**Vu** les articles L.5211-18, L.5214-16 et L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°80.2006 du conseil communautaire en séance du 6 juillet 2006 ;

**Vu** la délibération n°93.2006 du conseil communautaire en séance du 20 octobre 2006 ;

## DECIDE

**D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de la Bretagne Romantique en son article.1 et en son article 4-2 tel que décrit ci - dessus.

## ■ URBANISME - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – PROPRIÉTÉ LOUIS - FEUILLARD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 4 juillet 2007 de la SCP LECOQ Guillaume – LEGRAIN Sébastien, notaires associés, 5 avenue des Trente 35190 TINTENIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 27 rue des Dames à QUÉBRIAC, cadastré AH n° 197 et AH n° 198, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une superficie totale de 771 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur LOUIS Marc et Mademoiselle FEUILLARD Delphine.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 1999 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

## ■ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PROJET PRÉSENTÉ PAR LE GAEC LE CHALET (SAINT BRIEUC DES IFFS ET TINTÉNIAC)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une enquête publique s'est déroulée du 29 mai 2007 au 29 juin 2007, sur le dossier présenté par le GAEC LE CHALET en vue d'exploiter un élevage de porcs et de vaches laitières à savoir sur le site « La Boudrais »

à Saint-Brieuc-des-Iffs : 450 porcs à l'engrais, 83 vaches laitières et 70 génisses et sur le site « Le Chalet » à Tinténac : 162 reproducteurs, 1030 porcs à l'engrais et 440 porcelets.

Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié par le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application du Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code de l'Environnement et notamment des installations classées, le conseil municipal est invité à donner un avis sur la demande d'autorisation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté par le GAEC LE CHALET.**

## ■ CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE APPROBATION DU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE concernant le projet de construction d'un restaurant scolaire.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, qui est proposé par Monsieur Jean-Pierre CHOUZENOUX, agissant au nom et pour le compte de la S.C.P.A CHOUZENOUX et Associés, ayant son siège social 12 avenue du Sergent Maginot à RENNES, est librement négocié en application de l'article 74-II-1 du Code des Marchés Publics.



L'offre de prix a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois de MAI 2007

- du Cahier des Clauses Administratives Particulières en date du 12 JUILLET 2007 et des documents qui y sont mentionnés

- du programme établi par le Maître d'Ouvrage et de ses annexes en date du 12 JUILLET 2007

Le montant du forfait initial de rémunération est de 54 390,00 Euros HT (le taux de rémunération est de 9,80 % sur un coût prévisionnel de travaux de 555 000,00 Euros HT).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **APPROUVE le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par la S.C.P.A CHOUZENOUX et Associés relatif au projet de construction d'un restaurant scolaire.**

- **APPROUVE le forfait initial de rémunération d'un montant de 54 390,00 Euros HT (taux de rémunération = 9,80 %).**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.**

### ■ RÉGULARISATION DES EMPRISES DU CHEMIN RURAL N° 109 DIT DE « LA VILLE ES RAY »

Pour faire suite au débat qui vient d'avoir lieu en présence de Monsieur et Madame André LEROUX concernant le litige qui les oppose à la commune de QUÉBRIAC, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

En 1986, le chemin rural N° 109 dit de « La Ville es Ray » a été construit sur la commune de QUÉBRIAC après le déroulement d'une enquête publique réglementaire.

Cette voie a permis à tous les propriétaires riverains de desservir leur parcelle. Elle est même devenue au fil du temps une voie de circulation à part entière.

A l'époque des travaux, chaque propriétaire concerné avait consenti à l'abandon de la surface nécessaire au passage de ce chemin. Seulement la situation administrative, notamment la rédaction d'un acte de vente authentique, n'a jamais été régularisée.

**Dans un souci de clarification, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour contacter tous les riverains du chemin rural N° 109 et leur proposer cette régularisation.**

# Conseil Municipal du 7 septembre 2007

### ■ RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE CHARGÉE DES CHEMINS RURAUX ET DES BIENS COMMUNAUX

Sur proposition de la commission communale des chemins ruraux et des biens communaux qui s'est réunie le 3 septembre 2007, le Conseil Municipal décide de prendre les décisions suivantes :

- *Demande d'acquisition d'une portion d'un chemin rural au lieu dit « La Vectais » par les Consorts QUÉRÉ :* les futurs aménagements urbanistiques des lieux ne permettent pas de donner un avis favorable à cette demande.

- *Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin rural au lieu dit « Le Chauchix Mary » par Monsieur et Madame MOIGNO Ludovic :* il est décidé de surseoir à cette demande. Une prise de contact avec la mairie de La Chapelle aux Filtzméens étant nécessaire.

- *Demande d'acquisition d'un délaissé de voirie communale au lieu dit « La Hairie » par Monsieur et Madame MARCHAND*



Denis : avis défavorable à cause de la présence d'une fontaine sur cette emprise ainsi que d'une entrée de parcelle.

- Demande d'acquisition d'une portion de chemin rural au lieu dit « La Pivaudière » par les Consorts ROISAIN : accord de principe dans l'attente de recevoir un schéma détaillé.

## ■ AFFAIRES SCOLAIRES – MODIFICATION DU TEMPS SCOLAIRE

Lors de la consultation sur la semaine de 4 jours et dans le but d'harmoniser les horaires de l'école publique de QUÉBRIAC avec ceux des écoles environnantes, les familles avaient été interrogées sur une modification de l'horaire de fin de classes, soit 16H45 au lieu de 17H00 actuellement. Une large majorité de familles favorables s'était dégagée, auxquelles s'ajoutait une grande part de familles sans opposition particulière. Abordé en conseil d'école au cours de l'année scolaire 2006-2007, ce sujet a rencontré le soutien des parents élus du dernier conseil de juin 2007.

Afin de prendre en compte au mieux les réalités de chacun et de ne pas pénaliser les familles, une enquête nominative a été réalisée du 28 au 31 août 2007. 85% des familles sont favorables à une modification des horaires scolaires.

En conséquence, depuis le lundi 3 septembre 2007, les horaires scolaires de l'école de QUÉBRIAC

## ■ GARDERIE PÉRISCOLAIRE – TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le tarif de la garderie périscolaire comme suit :

	Horaires d'ouverture	Tarif 2007/2008
MATIN	7H30 – 8H50	0,95 € la demi-heure
SOIR	17H00 – 19H00	0,95 € la demi-heure

Les élèves de l'école maternelle sont repris dans les classes à 16H45 par les parents ou une personne autorisée ou pris en charge, à la demande des familles, par le service de garderie périscolaire.

Les élèves de l'école primaire sont accompagnés dans la cour à 16H45 par les enseignants. A 17H00, tous les enfants restés sur la cour sont pris en charge par le service périscolaire.

sont les suivants : **9H00 – 12H00**  
**et 13H45 – 16H45.**

S'agissant d'une information, ce point à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

## ■ ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA DONAC AVENANT N° 1 AU MARCHÉ JOURDANIERE NATURE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n° 1 au marché passé le 11 mars 2005 avec l'entreprise JOURDANIERE NATURE pour la réalisation des travaux d'espaces verts du lotissement communal de LA DONAC.

### Objet de l'avenant :

L'avenant concerne l'augmentation de la surface à aménager suite à la modification du projet.

### Economie générale du marché :

Le présent avenant d'un montant de 3 449,00 Euros HT porte le montant du marché de 89 740,40 Euros HT à 93 189,40 Euros HT soit une augmentation de 3,80 %, ne modifiant pas l'économie générale du marché.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché passé le 11 mars 2005 l'entreprise JOURDANIERE NATURE.**

⇒ **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à ce dossier.**

## ■ MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'ÉTOILE SPORTIVE QUÉ- BRIACOISE

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition de l'Étoile Sportive Québécoise un local



communal contigu à l'atelier communal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à intervenir entre la commune de QUEBRIAC et l'Étoile Sportive Québriacoise, afin d'en fixer les conditions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** les termes de ladite convention.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

### ■ MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU PROFIT DE L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition de l'Amicale des Parents d'Élèves un local communal situé dans l'ancien garage de la mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à intervenir entre la commune de QUEBRIAC et l'Amicale des Parents d'Élèves, afin d'en fixer les conditions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** les termes de ladite convention.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à sa signature.

### ■ NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les bénévoles de la bibliothèque ont organisé une opération « la bibliothèque cherche son nom ». Parmi la vingtaine de propositions résultant de l'enquête, 5 sont mises au vote du Conseil Municipal :

- La spirale des mots
- Lignes d'horizon
- Jardin des mots
- Au fil des pages
- Je, tu, lis ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le nom de « Je, tu, lis ... ».

## Conseil Municipal du 19 octobre 2007

### ■ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2006

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente et commente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2006.

**Les membres du conseil municipal n'émettent aucune observation particulière sur le rapport présenté.**

### ■ FINANCES – TARIFS 2008 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs du Service Public d'Assainissement à compter du 1er janvier 2008 comme suit :

- PRIME FIXE ANNUELLE : **61,20 Euros.**
- PAR M3 D'EAU POTABLE CONSOMMÉE : **1,6500 Euro.**

### ■ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Par délibération n° 57. 2006, du 11 mai 2006, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes définissant l'intérêt communautaire.

Cette modification des statuts a été validée par arrêté préfectoral du 25 octobre 2006.



Suite à ce dernier arrêté, il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification des statuts compte tenu des 2 paramètres suivants :

1. Observations de Monsieur le Préfet par rapport aux statuts validés par arrêté préfectoral du 5 octobre 2006.
2. Evolutions réglementaires survenues depuis cette date et autres sources de modification.

A ce titre, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes en son article 4 dans les termes suivants :

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A/ Dans le cadre de la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien, et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire, il est proposé de supprimer :

*Relèvent de l'intérêt communautaire les zones d'activité économique existantes et futures ayant fait ou faisant l'objet d'une instruction d'aménagement à travers une procédure de lotissement.*

Pour le remplacer par :

**Relèvent de l'intérêt communautaire les zones d'activité économique existantes et futures ayant fait ou faisant l'objet d'une instruction à travers une procédure d'aménagement en application du nouveau code de l'urbanisme.**

B/ En application de la jurisprudence n° 98LY02020 de la Cour administrative d'appel de Lyon du 27 juillet 2004, il est proposé de supprimer la compétence suivante :

*Maintien du dernier commerce dans les communes lorsque l'initiative privée fait défaut par la création, la réhabilitation dans les domaines d'activités suivants : boulangerie ou épicerie ou boucherie ou débit de boissons*

## VOIRIE

Dans le cadre de la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, il est proposé de supprimer :

*La voirie nécessaire à la desserte des équipements communautaires et des ZAC communautaires à partir des voies structurantes existantes (voirie nationale, départementale ou communale)*

Pour le remplacer par :

**La voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires et des ZAC communautaires à partir des voies structurantes existantes (voirie nationale, départementale ou communale)**

## LOGEMENT – HABITAT

Dans le cadre de l'intérêt communautaire en matière de logement, il est proposé de supprimer :

*L'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat*

Pour le remplacer par :  
**L'élaboration d'une procédure de Programme Local de l'Habitat**

## EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET EDUCATIFS

A/ Dans le cadre de la construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs, culturels et éducatif et des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire, il est proposé de supprimer :

*Les équipements sportifs à vocation unique, soient spécialisés dans une seule discipline, structurant et rayonnant sur le territoire communautaire*

Pour le remplacer par :

**Les équipements sportifs à vocation unique, à savoir spécialisés dans une seule discipline sportive.**

**B/ Il est proposé de supprimer :**

*Les équipements culturels et éducatifs nouveaux à vocation unique, soient spécialisés dans une seule discipline structurant et rayonnant sur le territoire communautaire. Sont exclues les salles polyvalentes*

Pour le remplacer par :

**Les équipements culturels et éducatifs nouveaux qui n'ont pas d'équivalent existant au sein du périmètre de la Communauté de Communes. Ces équipements devront générer une fréquentation intercommunale**



**C/ Il est proposé de supprimer :**

*Adhésion au Syndicat Intercommunautaire de Musique et au Syndicat Mixte du lycée à Combourg*

**Pour le remplacer par :**

**Adhésion au Syndicat Intercommunautaire de Musique et au Syndicat Mixte du lycée à Combourg et au Syndicat Mixte MEGALIS pour tout ce qui figure dans l'objet du syndicat.**

**ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre de la compétence en Environnement, il est proposé de compléter l'intérêt communautaire comme suit :

- Mise en œuvre d'une politique de valorisation des haies bocagères
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'un Centre Environnement et Energies

Dans le cadre de la gestion d'un service public d'assainissement non collectif, il est proposé de supprimer :

*Réhabilitation des installations*

**Pour le remplacer par :**

**Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur délégation des usagers**

**TRANSPORT**

Dans le cadre de l'intervention de la Communauté de Communes en matière de transport, il est proposé de supprimer :

*L'intervention de la Communauté de Communes se limite à l'organisation des transports intracommunautaires sur délégation du Conseil Général et dans les conditions fixées par celui - ci*

**Pour le remplacer par :**

**L'intervention de la Communauté de Communes se limite, sur délégation du Conseil Général, à la mise en place de lignes internes au territoire et à l'organisation d'un dispositif de transport à la demande.**

**DELIBERATION**

**Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention,**

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

**Vu** les articles L.5211-18, L.5214-16 et L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°102.2007 du conseil communautaire en séance du 27 septembre 2007 ;

**DECIDE**

**D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique en son article 4 tel que décrit ci-dessus.

**■ TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNALES : DÉFINITION DES MODALITÉS DE TRANSFERT DES BIENS**

Par délibération n° 93.2006, du 20 octobre 2006, le conseil communautaire a modifié les statuts de la Communauté de Communes en son article 4-2 « Développement économique » en supprimant le point suivant :

*« Relèvent de l'intérêt communautaire toutes les zones d'activité existantes et futures à l'exception des zones d'activité touristique de moins de 50 hectares »*

Pour le remplacer par :

**« Relèvent de l'intérêt communautaire les zones d'activité économique existantes et futures ayant fait ou faisant l'objet d'une instruction d'aménagement à travers une procédure de lotissement. »**

Cette modification statutaire est en cours de validation auprès des 24 communes membres de la Communauté de Communes.

Après validation de cette modification par arrêté préfectoral, il sera nécessaire de procéder au transfert des zones d'activités économiques communales qui répondent au nou-



vel intérêt communautaire défini ci-dessus.

Il s'agira alors de procéder au transfert des ZAE des communes de Combourg (ZA de Melesse), Québriac (ZA de Rolin), Saint-Dominic (ZA du Bois du Breuil) et de Tinténiac (ZA de La Morandais).

La commission Economie a été saisie par le bureau pour établir le projet de transfert de ces zones en tenant compte de l'ensemble des intérêts communaux et communautaire. Lors de sa dernière réunion, le 4 septembre 2007, la commission économie a rendu son rapport sur les conditions de transfert de ses ZAE.

A ce titre, le conseil communautaire a décidé en séance du 27 septembre 2007 de valider les conditions de transfert de propriété des zones d'activités économiques communales conformément aux principes visés ci-dessous et selon les modalités d'application présentées dans le rapport annexé à la présente.

## **1. Transfert en pleine propriété de l'ensemble des biens des ZA communales :**

- Biens du domaine privé (ex : terrains restant à commercialiser)
- Biens du domaine public (ex : voirie, éclairage, espaces verts,...) depuis l'évolution du code de la propriété en juillet 2006
  - Désormais, les articles L.3112-1 et 2 du nouveau code autorise le transfert en pleine propriété entre personnes publiques dès que le bien cédé reste dans la domanialité publique.

- En d'autres termes, le nouveau code autorise la cession amiable, sans déclassement préalable, des biens du domaine public entre collectivités, dès lors que ces biens sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et qui, de ce fait, appartiendront à cette dernière.

**2. Biens du domaine public :** valeur vénale 1€ (prise en compte de ces biens dans le calcul du prix de vente déterminé par la commune (avis confirmé le 13/08/07 par le service des domaines)

## **3. Sollicitation de l'avis des domaines**

**4. Les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,** qui sont entièrement commercialisées, sont cédées à l'euro symbolique à la Communauté de Communes

## **5. Principe adopté par la commission Economie : Evaluation au coût réel**

- Dans ce cas, le prix de vente est égal à la somme des dépenses engagées par la commune (coût d'acquisition des terrains, frais de viabilisation, coût de construction des vrd,...), desquelles on déduit les recettes perçues (subventions, produits des ventes de terrains,...).
- Cette méthode permet d'évaluer avec précision la charge nette supportée par la commune à la date de la cession. Elle permet, de plus, de faire apparaître clairement le bilan de l'opération, bénéficiaire ou déficitaire au moment du transfert. La valorisation du prix de cession, à partir de cette méthode, se traduit

par un transfert du déficit ou du bénéfice de l'opération à la Communauté de Communes. L'opération est neutre pour la commune.

**Aussi, afin de valider les modalités de transfert des biens des zones d'activités économiques communales, il est nécessaire que les conseils municipaux des communes membres délibèrent en ce sens à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1er alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, et ce, au plus tard avant le 15 novembre 2007.**

## **DELIBERATION**

**Le conseil municipal,**

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » et en particulier en son article 5.2.1.1.2 ;

**Vu** les dispositions de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Sous réserve de l'arrêté préfectoral validant la modification statutaire inscrite par délibération n°93.2006 du conseil communautaire ;

## **DECIDE**

de VALIDER les modalités de transfert des biens des zones d'activités économiques communales conformément aux principes visés ci-dessous et selon les modalités



d'application présentées dans le rapport annexé à la présente.

### ■ AFFAIRE COMMUNE DE QUÉBRIAC / THÉBAULT-BERTRAND

#### APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

**Vu** la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) reçue en mairie le 6 octobre 2006, transmise par Maître Philippe LAMBELIN, Notaire à TINTÉNIAC (Ille et Vilaine) 2 avenue Félicité de Lamennais, portant sur la vente d'une propriété sise 12 rue de la Liberté à QUÉBRIAC cadastrée section AH n° 37 et AH n° 214 et appartenant à la Société Civile Immobilière LA LICORNE,

**Vu** la délibération en date du 24 novembre 2006 portant sur la décision du Conseil Municipal de préempter la propriété objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner,

**Vu** la requête enregistrée le 27 mars 2007 présentée par Mademoiselle Chrystelle THÉBAULT et Monsieur Stéphane BERTRAND, demandant au Juge des référés du Tribunal administratif de Rennes la suspension de l'exécution de la délibération du 24 novembre 2006,

**Vu** l'ordonnance rendue par le Tribunal administratif de Rennes le 27 avril 2007 suspendant les effets de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2006 en raison d'une motivation insuffisante,

**Considérant** que, pour mettre fin à ce litige, les Consorts THÉBAULT/BERTRAND sollicitent le remboursement des frais engagés auprès de leur architecte conseil, à savoir 5 000 Euros,

**Considérant** que les études réalisées par le Cabinet d'architecte Éric MARION pour les Consorts THÉBAULT/BERTRAND vont être réutilisées par la collectivité pour aménager la propriété, aussi la commune s'est engagée à rembourser aux intéressés les frais qu'ils ont ainsi engagés auprès de leur architecte à hauteur de 5 000 Euros,

#### DELIBERATION

Après avoir pris connaissance du projet de protocole d'accord établi entre la commune de QUÉBRIAC et Mademoiselle Chrystelle THÉBAULT et Monsieur Stéphane BERTRAND exposant les concessions de cette transaction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### DECIDE

⇒ D'APPROUVER les termes du protocole d'accord transactionnel

⇒ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

### ■ ÉTUDE POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PRIGENT ET ASSOCIÉS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant n°1 au marché passé le 10 janvier 2003 avec le Bureau d'études PRIGENT et Associés pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de QUÉBRIAC.

#### Objet de l'avenant :

L'avenant a pour objet de régulariser le nombre de réunions effectuées dans le cadre de la révision du P.L.U.

#### Economie générale du marché :

Le présent avenant d'un montant de 2 000,00 Euros HT porte le montant du marché de 31 000,00 Euros HT à 33 000,00 Euros HT soit une augmentation de 6,45 %, ne modifiant pas l'économie générale du marché.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 au marché passé le 10 janvier 2003 avec le Bureau d'études PRIGENT et Associés.

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à ce dossier.



## ■ URBANISME - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER – TERRAIN DENOUAL DIDIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 26 septembre 2007 de la SCP LECOQ Guillaume – LEGRAIN Sébastien, notaires associés, 5 avenue des Trente 35190 TINTE- NIAC, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un terrain sis Rue de la Liberté à QUÉBRIAC, cadastré AH n° 39, d'une superficie totale de 200 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur DENOUAL Didier.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de prémption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de prémption sur le bien précité.

## ■ PROGRAMME DE PLANTATION DES HAIES BOCA- GÈRES ET BOSQUETS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour la campagne 2008/2009.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite l'atteinte des seuils suivants :

- 200 mètres minimum pour les plantations de haies
- 50 ares maximum pour les bosquets

Les particuliers bénéficiaires des plants et des paillages réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien.

Considérant ces conditions,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Demande l'inscription de la Commune de QUÉBRIAC au programme de plantation de haies bocagères pour l'hiver 2008/2009.**

## ■ FINANCES – SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « NOËL A L'ORMEL »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis l'an 2000, quelques particuliers ont créé une crèche de Noël afin d'animer la commune de QUÉBRIAC pendant les fêtes de fin d'année.

Récemment, une association a été constituée afin de mettre en commun les frais de fabrication et de fonctionnement de cette crèche.

Ces frais sont en grande partie autofinancés par l'association, mais un complément de financement extérieur serait nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde à l'association « NOËL A L'ORMEL » une participation exceptionnelle d'un montant de 100,00 Euros.**

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget principal 2007.

## ■ ÉCHANGE DE TERRAIN COMMUNE DE QUÉBRIAC / ROBINAULT GÉRARD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Gérard ROBINAULT demeurant 47 Chemin de Rochasson à MEY- LAN (38240) s'est engagé à faire un échange de terrain avec la commune de QUÉBRIAC, à savoir **Monsieur Gérard ROBINAULT cède à la commune de QUÉBRIAC 630 m<sup>2</sup> pris dans les parcelles cadastrées E N° 853, 854 et 856 et la commune de QUÉBRIAC cède à Monsieur Gérard ROBINAULT 631 m<sup>2</sup> pris dans la parcelle cadastrée section E N° 852.**

L'échange de terrain est consentie et acceptée par Monsieur Gérard ROBINAULT à titre gratuit (sans soulte).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

• **DECIDE de donner son accord à l'échange à intervenir entre la commune de QUÉBRIAC et Monsieur Gérard ROBINAULT.**

• **DIT que les dépenses de géomètre ainsi que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de vente seront à la charge de la commune de QUÉBRIAC.**

• **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents pour mener à terme cette opération, notamment l'acte de**



vente, lequel sera dressé par Maître Guillaume LECOQ, SCP LECOQ – LEGRAIN, 5 avenue des Trente 35190 TINTÉNIAC.

### ■ CESSION FONCIÈRE COMMUNE DE QUÉBRIAC POUR LA RÉGULARISATION DES EMPRISES DU CHEMIN RURAL N° 109

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 ;

Dans le cadre de la régularisation des emprises du chemin rural N° 109 dit de « La Ville es Ray » :

Madame MOISAN Jeannine, demeurant 8 rue du Bel Orient 22600 LOUDÉAC,

Madame BOYER Adolphine, demeurant « Le Grand Bois » 35190 QUÉBRIAC,

Monsieur BOISSIER Michel, demeurant « La Ville es Ray » 35190 QUÉBRIAC,

Monsieur DELAHAIS Jean-Claude, demeurant 5 rue de Malouas 35270 COMBOURG,

Monsieur BLANDIN Gilles, demeurant 15 rue du Pont à l'Abbesse 35190 TINTÉNIAC,

Monsieur DESOUCHES Jean-Claude, demeurant « Saint-Sélic » 35190 QUÉBRIAC,

Madame DESOUCHES Madeleine, demeurant « La Bourdonnière » 35190 QUÉBRIAC,

Madame BILLON Martine, demeurant « La Gerdais » 35190 QUÉBRIAC,

Madame THOMAS Marie-Thérèse, demeurant 57 rue Augustin Fresnel 35400 SAINT-MALO,

M. AUBRY Dominique et Mme AUBRY Marie-Paule, demeurant « La Vendée » 35190 QUÉBRIAC, Se sont engagés à céder à la commune de QUÉBRIAC une partie de son terrain se trouvant dans l'emprise dudit chemin.

Ces cessions seraient effectuées au prix de 0,50 Euros le m<sup>2</sup>.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord sur ces opérations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

• **DECIDE de donner son accord à la cession à intervenir entre la commune de QUÉBRIAC et Madame MOISAN Jeannine pour une superficie de 113 m au prix de 56,50 Euros.**

• **DIT que les frais relatifs à la rédaction de l'acte de vente seront à la charge de la commune de QUÉBRIAC.**

### ■ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Le conseil municipal donne un accord de principe aux affaires foncières suivantes :

- Echange de terrain avec les Consorts DENOT en prévision de constituer une réserve foncière pour la réalisation à moyen terme d'un second terrain de football.

- Echange de terrain au lieu dit « Le Poncel » avec Monsieur

Stéphane BOISSIERE (en attente de l'avis du Domaine).

- Vente d'un terrain à Monsieur Antoine BAUDRIER pour lui permettre d'agrandir son commerce « bar-tabac-jeux » (en attente de l'avis du Domaine).

• Accord pour un alevinage de l'étang des Etanchets en 2008 pour un mont de 500,00 Euros.

• Un emplacement va être matérialisé dans le bourg pour l'entreprise « COBAC TAXI ».

• Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de « La Ville Hulin » exposant les problèmes liés à la vitesse des véhicules sur la route desservant ce village.

## Conseil Municipal du 23 novembre 2007

### ■ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL A.D.M.R / COMMUNE DE QUÉBRIAC

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007, l'association A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural) de TINTÉNIAC a créé un poste d'employée polyvalente chargée plus spécialement de



la petite enfance. Mademoiselle GARRAULT Brigitte demeurant 17 rue de Tanouarn 35190 QUÉBRIAC a été recrutée par l'A.D.M.R pour exercer cette fonction.

Mademoiselle GARRAULT Brigitte intervient à la Halte Garderie Parentale de QUÉBRIAC gérée par l'A.D.M.R mais aussi au sein de l'espace jeux (lundi matin) et de l'atelier d'animation (mercredi matin) de la commune de QUÉBRIAC.

En contrepartie de l'activité de Mademoiselle GARRAULT Brigitte, la commune de QUÉBRIAC doit rembourser les coûts salariaux engagés par l'A.D.M.R au sein des structures communales.

## DELIBERATION

Après avoir pris connaissance du projet de convention établi entre la commune de QUÉBRIAC et l'A.D.M.R de TINTÉNIAC fixant les conditions de mise à disposition de l'emploi précité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

## DECIDE

⇒ D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition

⇒ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## ■ CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La commune de QUÉBRIAC a demandé à la société SAUR d'intervenir dans l'exploitation de son

service public d'assainissement collectif des eaux usées, à savoir :  
Curage préventif du réseau de collecte des eaux usées

Entretien préventif du poste de relèvement

Visites de dépannage et/ou de réparation sur ordre de la Collectivité

En contrepartie des charges qui lui incombent, telles que définies aux points A et B ci-dessus, la société SAUR percevra une rémunération semestrielle de base de 1 560,00 Euros.

Les interventions du point C (visites de dépannage) seront facturées suivant les conditions définies dans la convention d'assistance technique.

## DELIBERATION

Après avoir pris connaissance du projet de convention établi entre la commune de QUÉBRIAC et la société SAUR fixant les conditions d'intervention de ladite société dans l'exploitation du service public d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de QUÉBRIAC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

## DECIDE

⇒ D'APPROUVER les termes de la convention d'assistance technique

⇒ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## ■ URBANISME – MAISON DE LA NOUASSE

Par 10 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal décide de démolir la maison communale sise à « La Nouasse ».

A cet effet, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise DUHAMELLE pour un montant de 1 973,40 Euros TTC comprenant le balisage du chantier, la démolition de la maison et le transport des gravas.

## ■ INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PROJET PRÉSENTÉ PAR LE GAEC LA COUR (COMBOURG)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une enquête publique s'est déroulée du 15 octobre 2007 au 16 novembre 2007, sur le dossier présenté par le GAEC LA COUR en vue d'être autorisé à regrouper quatre élevages laitiers et les restructurer ainsi que d'agrandir un élevage de volailles aux lieux-dits « La Cour – Belle Lande – Terre Malouas – Tertrangère » à COMBOURG.

Conformément à l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié par le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application du Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement et notamment des installations classées, le conseil municipal est invité à donner un avis sur la demande d'autorisation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable au projet présenté par le GAEC LA COUR.**



<b>TARIFS COMMUNAUX</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>LOCATION "SALLE PARQUET"</b>		
Associations de la commune	Gratuit	<b>Gratuit</b>
<b>PARTICULIERS DE LA COMMUNE</b>		
, Petite salle + Office (1/2 journée)	38,15 €	<b>38,90 €</b>
, Petite salle + Office (1 journée)	54,65 €	<b>55,80 €</b>
, Grande salle + Office (1/2 journée)	124,00 €	<b>126,50 €</b>
, Grande salle + Office (1 journée)	191,00 €	<b>194,80 €</b>
, Vin d'honneur (Forfait)	53,55 €	<b>54,60 €</b>
, Chauffage petite salle (forfait)	14,30 €	<b>15,00 €</b>
, Chauffage grande salle (forfait)	28,50 €	<b>30,00 €</b>
<b>PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>		
, Petite salle + Office (1/2 journée)	47,80 €	<b>48,80 €</b>
, Petite salle + Office (1 journée)	72,80 €	<b>74,30 €</b>
, Grande salle + Office (1/2 journée)	150,15 €	<b>153,20 €</b>
, Grande salle + Office (1 journée)	251,20 €	<b>256,20 €</b>
, Vin d'honneur (Forfait)	106,35 €	<b>109,20 €</b>
, Chauffage petite salle (forfait)	14,30 €	<b>15,00 €</b>
, Chauffage grande salle (forfait)	28,50 €	<b>30,00 €</b>
<b>LOCATION "SALLE CARRELAGE"</b>		
Associations de la commune	Gratuit	<b>Gratuit</b>
<b>PARTICULIERS DE LA COMMUNE</b>		
, Location pour 1/2 journée	124,00 €	<b>126,50 €</b>
, Location pour 1 journée	191,00 €	<b>194,80 €</b>
, Vin d'honneur (Forfait)	53,55 €	<b>54,60 €</b>
, Chauffage (forfait)	28,50 €	<b>30,00 €</b>
<b>PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</b>		
, Location pour 1/2 journée	150,15 €	<b>153,20 €</b>
, Location pour 1 journée	251,20 €	<b>256,20 €</b>
, Vin d'honneur (Forfait)	106,35 €	<b>109,20 €</b>
, Chauffage (forfait)	28,50 €	<b>30,00 €</b>
Nettoyage des salles (parquet ou carrelage)	44,30 €	<b>45,00 €</b>



TARIFS COMMUNAUX		2007	2008
<b>TAXES FUNERAIRES</b>			
, Taxe d'inhumation		35,25 €	<b>35,95 €</b>
<b>CONCESSIONS "CIMETIERE COMMUNAL"</b>			
, Concession trentenaire		88,75 €	<b>90,50 €</b>
, Concession cinquantenaire		147,90 €	<b>153,80 €</b>
<b>LOCATION "TABLES ET BANCS"</b>			
, Location tables et bancs (le ml)		1,85 €	<b>1,85 €</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>			
, Photocopie format A4		0,15 €	<b>0,15 €</b>
, Photocopie format A3		0,50 €	<b>0,35 €</b>
<b>DROITS DE PECHE</b>			
<b>PARTICULIERS DE LA COMMUNE</b>			
, Ticket journalier		4,00 €	<b>4,00 €</b>
, Carte annuelle		40,00 €	<b>40,00 €</b>
, Jeunes de 12 à 16 ans ( <b>carte délivrée uniquement en mairie</b> )			<b>Gratuit</b>
<b>PARTICULIERS HORS COMMUNE</b>			
, Ticket journalier		5,00 €	<b>5,00 €</b>
, Carte annuelle		50,00 €	<b>50,00 €</b>
<b>INSERTION PUBLICITAIRE (bulletin municipal)</b>			
, 1/12 page      8 x 4		40,00 €	<b>40,00 €</b>
, 1/6 page        8 x 8		70,00 €	<b>70,00 €</b>
, 1/6 page        18 x 4		70,00 €	<b>70,00 €</b>
, 1/4 page        12 x 8		90,00 €	<b>90,00 €</b>
, 1/3 page        18 x 8		110,00 €	<b>110,00 €</b>
, 1/2 page        18 x 12		150,00 €	<b>150,00 €</b>
, 1 page           24 x 18		260,00 €	<b>260,00 €</b>



**NAISSANCES**

Le 2 janvier 2007,	Lola GALLERAND,	4 rue du Clos de la Rabine
Le 3 janvier 2007,	Solène LEBRUN,	6 rue du Clos de la Rabine
Le 12 janvier 2007,	Enora MARCHAND,	La Hairie
Le 23 janvier 2007,	Alice FONTAINE,	12 rue de la Donac
Le 28 janvier 2007,	Joachim VIEL,	14 rue de la Donac
30 janvier 2007,	Gabin JUBAULT,	2 allée de l'Ormel
Le 12 février 2007	Eugénie TAILLARD,	17 rue de la Landelle
Le 27 février 2007,	Amaël BOURSIER,	La Ville es Ray
Le 2 mars 2007,	Océane ARRIBARD,	5 rue des Dames
Le 4 mars 2007,	Maël HAIGRON,	8 rue de la Liberté
Le 14 mars 2007,	Erwan BERNICOT,	8 rue du Bois Jardin
Le 6 avril 2007,	Emy HOCHET,	3 allée de l'Ormel
Le 19 avril 2007,	Enki BOURGEOIS,	La Pivaudière
Le 11 mai 2007,	Mila GUÉDO,	La Noë
Le 29 juin 2007,	Mario MÜNSTER,	Roche Blanche
Le 10 juillet 2007,	Inès ROUXEL,	Launay
Le 15 juillet 2007,	Soline MARECHAL,	5 rue du Clos de la Rabine
Le 8 août 2007,	Marion GÉRARD,	11 rue de la Donac
Le 1er septembre 2007,	Erwan GAUTIER,	La Touche
Le 19 septembre 2007,	Ysé MIZRACHI--NIERLICH,	Trémagouët
Le 24 septembre 2007,	Léo CAMPEN,	14 rue du Clos de la Rabine
Le 29 octobre 2007,	Klervi MONNIER,	Travoux
Le 6 novembre 2007,	Jade NERAMBOURG,	Le Grand Bois
Le 14 novembre 2007,	Lise THEPAUT,	20 rue de la Donac
Le 1er décembre 2007,	Manon LECERF,	10 rue du Pont Blanc

*Le Conseil Municipal adresse toutes ses félicitations aux parents*

**MARIAGES**

Le 19 mai 2007,	Didier BERHAULT & Marie-Noëlle ROYER, Malnoë
Le 2 juin 2007,	Giuseppe SCIACCA de RENNES & Rozenn MASSE, Rôlin
Le 11 août 2007,	Christophe PERRAUDEAU de ANGERS & Isabelle CORREIA Le Grand Moulin
Le 25 août 2007,	Alexandre COLCOMBET de PARIS & Amandine JUHEL, Le Pont Houitte
Le 1er septembre 2007,	Patrice LARDOUX de PLEDELIAC & Karine DELAHAIS, La Haie de Terre
Le 24 novembre 2007,	Thierry DE LARMINAT 9 rue de la Liberté & Nabila BATTAL, Casablanca (Maroc)

*Le Conseil Municipal adresse ses vœux de bonheur aux jeunes époux*

**DÉCÈS**

• Le 18 février 2007,	Xavier LECOINTE, 79 ans,	Le Grand Bois
• Le 21 février 2007,	Madeleine COGNARD, 84 ans,	La Roche
• Le 23 février 2007,	Monique RADENAC, 59 ans,	Rochetais
• Le 23 mars 2007,	Germaine COJEAN, 82 ans	Trémagouët
• Le 15 avril 2007,	Marie DENOUAL, 93 ans	La Mariais
• Le 5 mai 2007,	Marie-France LAUNAY, 64 ans,	Trémagouët
• Le 5 juillet 2007,	Roger DELAHAIS, 94 ans,	Le Grand Bois
• Le 10 juillet 2007,	Agnès PONDEMER, 46 ans,	La Haie de Terre
• Le 15 juillet 2007,	Julien AUBRY, 79 ans,	La Vendée
• Le 5 août 2007,	Gérard HEUDES, 56 ans,	12 rue du Bois Jardin
• Le 6 août 2007,	Francis LECOINTE, 93 ans,	La Ville Gouin
• Le 2 décembre 2007,	Nathalie TROTOUX, 83 ans,	La Pilais

*Le Conseil Municipal adresse ses plus sincères condoléances aux familles*



## ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE QUÉBRIAC

En cette rentrée du **7 janvier 2008**, l'école primaire de Québriac accueille **184 enfants**, dont 12 de deux ans présents en matinée seulement. L'effectif est réparti entre **7 classes** :

Petite section 2<sup>e</sup> année ( M<sup>me</sup> Cécile HERVAULT ) : 29 élèves  
Petite section 1<sup>ère</sup> année et Moyenne section ( M<sup>me</sup> Chantal GLORY ) : 28 élèves

Grande section ( M<sup>me</sup> Corinne SERISIER ) : 28 élèves

CP ( M<sup>me</sup> Géraldine ALLAIN ) : 24 élèves

CP/CE1 ( M<sup>me</sup> Gabrielle MAILLE ) : 22 élèves

CE1/CE2 ( M<sup>me</sup> Audrey HEMME / M Guillaume ROUZIERE ) : 25 élèves

CM1/CM2 ( M<sup>me</sup> Sylvie GUILLAUME/ M<sup>me</sup> Isabelle DESBOIS ) : 28 élèves

Le grand changement de cette année scolaire est la **modification des horaires de l'après-midi** : de façon à permettre aux enfants qui ont des activités après l'école de ne pas être pressés par le temps, la classe s'achève désormais à **16h45** ; l'accueil se fait dès 13h35 sur les 2 cours pour débiter la classe à 13h45. cette modification a permis de limiter le temps de récréation du midi lié à la cantine, souvent le moment d'incidents de cours ; il a permis également, par une redistribution du temps des personnels communaux travaillant sur l'école, d'organiser un service de cantine pour les enfants de Petite Section 2, qui déjeunent avec les personnes qui accompagnent les enseignantes de maternelle dans les classes.

### Les activités de ce premier trimestre:

Les GS et CP se sont rendus à la piscine tous les jeudis, dès la rentrée, jusqu'à fin novembre.

Les classes de G.MAILLE, A.HEMME. et S.GUILLAUME participent à **Cinécole**, opération qui donnera l'occasion aux élèves d'assister à **trois projections de films** (différents suivants les classes) échelonnées sur l'année scolaire.

Ces mêmes classes bénéficient de l'intervention d'un **musicien du SIM** qui les accompagnent dans un **projet musical sur l'Amérique Latine**.

Les élèves de Cours Moyen vont à la **Patinoire de RENNES** les lundis, pendant 6 semaines. Le projet, assez coûteux, a été pris en charge par la Mairie pour l'intégralité du transport, et par l'Association des parents d'élèves et les familles à part presque égale pour les entrées et les séances avec un patineur professionnel. C'est une occasion tout à fait exceptionnelle de pratiquer cette activité et les enfants progressent très vite.

Avant les vacances de Noël, les classes de MS, GS et CP sont allées au cinéma, à COMBOURG.

Les classes de l'école profitent des **locaux de la bibliothèque**, qu'ils fréquentent régulièrement. Les classes participent par ailleurs au **Prix des Incorruptibles**, comme les années passées.

### Par ailleurs, l'école a d'autres projets :

Dans le cadre des rencontres **Argentine / Bretagne Romantique** qui auront lieu en février sur le secteur de Combourg, les élèves de l'élémentaire assisteront à Cuguen, à un spectacle donné par René PALACIOS, « **Les contes d'Huahuaca** », inspiré du livre de Bernard GIRAUDEAU.

Les élèves de Cours Moyen participeront à cet échange avec l'Argentine : ils prendront part au festival **Travelling Junior** intitulé cette année « Buenos Aires », découvriront la chanteuse Barbara Luna en concert à Combourg, continueront leur correspondance avec de jeunes argentins et s'intéresseront à la littérature d'Amérique du Sud.

Les élèves de cycle III, du CE2 au CM2, s'essaieront encore en mars prochain au **concours du « Kangourou des mathématiques »**.

Les élèves de Chantal GLORY renouvelleront l'expérience de l'an passé, en découvrant le poney sur 3 séances.

Et il y aura d'autres actions, qui pour l'instant sont en cours d'organisation.

Au retour des vacances, les enfants ont trouvé de nombreux cadeaux ( beaucoup de livres, cette année...) pour leur classe sous les différents sapins de l'école : tous remercient la Mairie et l'Association des Parents d'Elèves pour leur intervention toujours active auprès des services du Père Noël...

L'équipe enseignante vous souhaite une bonne et heureuse année 2007.

Renseignements, inscriptions : Les effectifs de l'école étant de plus en plus chargés, merci de contacter dès à présent la directrice de l'école, pour toute inscription envisagée à la rentrée de septembre 2008 ou en cours d'année 2008/2009, afin d'anticiper au mieux une éventuelle ouverture de classe : M<sup>me</sup> GUILLAUME au 02 99 68 16 57 ( de préférence le jeudi, jour de décharge).



Les élèves de Cours Moyen découvrent le Patinage au BLIZZ , la Patinoire de RENNES.



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

« JE, TU LIS... », la bibliothèque a trouvé son nom grâce à la participation de tous. L'équipe est heureuse de vous présenter les activités et les projets pour cette nouvelle année.

### LES ANIMATIONS

Mars 2008, le « Printemps des poètes » : la bibliothèque se met à la poésie en collaboration avec le Sivu Anim'6 dans le cadre de l'opération « A.B.C. la violence ». Au programme : un atelier d'expression avec des jeux d'écriture, une exposition d'objets insolites autour de la poésie et bien sûr des livres sur le thème de la violence et de la poésie pour les petits et les grands.

Octobre 2008, « Lire en fête » : Le développement durable sera au cœur de tous les débats avec une exposition, des intervenants et un spectacle. Sur cette opération, toutes personnes désirant participer seront les bienvenues.

### Et tout au long de l'année :

- Un atelier d'expression autour des mots pour tout public
  - Des soirées autour de romans adultes : les objectifs sont de découvrir de nouveaux auteurs et d'échanger autour de nos « coups de cœur » .
- Une première réunion est proposée le mardi 29 janvier à 20h30 à la bibliothèque.

### LA BIBLIOTHEQUE , C'EST AUSSI :

- Des livres pour tous les publics, dès la petite enfance et sur tous les thèmes
- Des BD, mangas pour enfants et adultes
- Des livres lus, des livres en langues étrangères
- Des guides tourisme et emploi/formation sur simple demande
- Un espace internet et l'accès à des encyclopédies sur cédéroms
- La possibilité de demander des ouvrages du fonds de la Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine (catalogue sur le site internet bdiv.org)

### DE NOUVEAUX HORAIRES :

Mardi : 16h30 - 18h30  
 Mercredi : 15h - 17h  
 Vendredi : 16h30 - 18h30  
 Samedi : 10h - 12h30



Contact: Bibliothèque Municipale "Je, tu lis..." - 14 rue de la liberté – 35190 QUEBRIAC  
 Tel. 02 99 68 11 64 ou bibliotheque.quebriac@wanadoo.fr





## PRINTEMPS 2008 : FIN DE MANDAT AUSSI POUR LA BRETAGNE ROMANTIQUE

2007 aura constitué une nouvelle - et dernière étape pour ce qui concerne la mandature qui s'achève pour la Communauté de Communes BRETAGNE ROMANTIQUE qui rentre avec sérénité dans sa 13<sup>ème</sup> année d'exercice.

La question : La Bretagne Romantique a t'elle été – en 2007 – à la hauteur des ambitions déclarées par les élus de l'Assemblée Générale de 67 membres au moment du débat d'orientations budgétaires de début d'année ?

Sans tomber dans une autosatisfaction déplacée, il apparaît que beaucoup de projets ont été réalisés ou ont démarré au cours de l'année dans de nombreux domaines qui touchent de la vie économique et sociale du territoire.

Parmi la centaine d'axes d'intervention à porter à l'actif de la Communauté, on retiendra les opérations les plus significatives suivantes :

### • *Les affaires économiques*

- Mise en service et commercialisation de 80 % des terrains de la zone industrielle de Moulin Madame à Combourg avec l'installation immédiate de plus de 20 enseignes génératrices d'une centaine d'emplois.

Sur le même site, la Communauté de Communes a entrepris l'édification d'un pôle d'animation économique de 300 m<sup>2</sup> équipé en annexes de 700 m<sup>2</sup> d'atelier relais

- Réalisation de la zone de la Morandais (7 ha) en Tinténiac, en bordure de RN 137, qui sera mise en service au Printemps 2008. Les négociations sont déjà entreprises avec des candidats à l'installation pour un potentiel de l'ordre de 50 emplois.

- Sur le plan du relationnel et des « affaires » en cours avec le monde des entreprises, la Communauté de Communes dispose aujourd'hui d'un portefeuille de 53 « prospects » candidats à l'installation sur notre territoire ; par ailleurs elle est impliquée dans une quinzaine de projets d'installation, extension ou développement avec des acteurs industriels (du territoire ou extérieur au territoire) parmi lesquels les 3 plus importantes unités que sont Sanden (1000), Deltadore Sa (450) et AES CHEMUNEX (140)

- L'Espace – Entreprises communautaire à Combourg enregistre, en 2007, 125 porteurs de projets de création d'entreprises ; dès décembre, on dénombre 26 nouvelles immatriculations effectives (20 %)

### • *L'action en faveur de l'emploi*

- La Maison de l'emploi communautaire à Combourg a enregistré en 2007, 12000 visites à l'accueil, à rapprocher d'un volume de 671 demandeurs d'emploi 1<sup>er</sup> catégorie; globalement 518 offres d'emploi ont été proposées en 2007 ( fichier ANPE) dont 88 % satisfaits.

- Le Chantier d'insertion de la Bretagne Romantique a employé en continu 12 salariés sur l'année sur des chantiers d'intérêt collectifs centrés sur la nature et les espaces verts et répartis dans 10 communes de la Bretagne Romantique.



Rappelons que rapporté sur plusieurs exercices, le taux de réinsertion professionnelle en milieu ordinaire des salariés du chantier de la Bretagne Romantique est de 40 % ce qui est un résultat honorable.

• *Le logement et l'urbanisme*

- Première des priorités, la Communauté de Communes a accompagné et participé financièrement, au côté des communes et offices, à la réalisation de 50 nouveaux logements locatifs aidés – à destination des publics aux ressources modestes – auxquels il convient d'ajouter les 5 logements issus de la réhabilitation du presbytère de Cuguen. Précisons que le parc locatif social de la Bretagne Romantique est de 918 logements soit 8 % des résidences principales.

Cette volonté politique sera amplifiée dans le cadre du Programme Local de l'Habitat initié par les élus en 2007 et qui débutera réellement en 2008 après les élections, avec un panel de 7 grandes orientations en matière de logements et pas moins de 20 axes opérationnels.

- En matière d'urbanisme, un agent architecte de la Communauté de Communes assiste en continu les communes dans leurs différents projets d'aménagement de bourg, création de lotissement, élaboration du PLU.

Afin de moderniser les pratiques, la Communauté de Communes a pris à sa charge la numérisation informatique de la totalité des 24 cadastres communaux ainsi que leur maintenance.

- Enfin, la Communauté de Communes est partenaire de la ville de Combourg dans le projet de modernisation de la gare SNCF à faire évoluer un pôle intermodal

• *Les équipements et les services*

- La Communauté de Communes est particulièrement investie dans le domaine du sport : Cela se traduit par la mise en service, au printemps, du complexe sportif de Combourg (2935 m ) tant attendu, suivi de près par l'étude en cours, de la réalisation d'un complexe sportif à Tinténiac (1950 m ) programmé pour fin 2009.

Dans le même temps, la Communauté de Communes reprend à son compte la salle de gymnastique de St Domineuc, réputée d'intérêt communautaire et il est prévu, pour la même raison, une implication plus forte dans le SIGEP qui gère la Piscine de Combourg.

La politique de soutien aux emplois sportifs demeure au niveau des offices sportifs ou initiatives intercommunales inter – clubs comme à Saint Pierre.

Enfin, la base nautique communautaire à Saint Domineuc affiche de bons résultats pour sa 1ère année d'exercice complet.

- La mise en œuvre du « Plan Informatique Ecole » pour le primaire (26 écoles, 162 classes) fait désormais apparaître un parc communautaire de 180 postes régulièrement gérés et entretenus par un agent informaticien de la Communauté de Communes.

- La Communauté de Communes finance le lycée de Combourg au prorata des 310 élèves issus de son territoire (74 % de l'effectif total)

- 2007 a donné lieu à une 1ère expérimentation de transport public en interne qui va évoluer en 2008 en dispositif TAD (transport à la demande)



- Enfin, la Bretagne Romantique « prend ses marques » dans le domaine des services à l'enfance et à la petite enfance à travers la participation au financement de postes et l'examen en cours d'aides aux investissements.

## • *L'animation du territoire, la vie culturelle*

*Dans ces domaines encore, la Communauté de Communes ne demeure pas en reste :*

- Elle apporte des soutiens financiers et son concours actif dans de nombreux projets qui relèvent de la culture : Maison du Canal à Hédé, projet culturel des pratos à Saint Thual, théâtre de poche, cinéma de Combourg, école de Musique du Sim dont elle est adhérente (372 élèves de la Bretagne Romantique sur un effectif global de 552) : soit 67.4 %

- De multiples manifestations sont aidées financièrement par la Communauté de Communes, les unes parce qu'elles participent à l'animation et la promotion culturelle du territoire (dont festival de Hédé, Etonnants romantiques, Tinté art rue), les autres parce qu'elles participent au maintien d'une vie sociale et festive dans les plus petites communes.

- La Communauté de Communes tient sa place en matière de communication à travers son journal trimestriel l'Hirondelle (avec son calendrier des fêtes), le guide des associations, le site internet en cours d'élaboration

## • *L'environnement*

C'est l'image de marque que les élus souhaitent donner à la communauté tant sur le plan de la qualité du cadre de vie l'éducation du public, l'éthique, les principes de réalisation des différentes actions et équipements, l'anticipation sur l'avenir.

- Aussi, la Communauté de Communes poursuit t'elle sans relâche, à grand frais, sa politique de valorisation et promotion de son patrimoine naturel et de ses sites remarquables : Aménagement du canal, rigole du boulet, forêt Dumesnil, nouveau réseau de 150 km de sentiers pédestres dans la région de Saint-Pierre – Bonnemain – Tréssé – Lanhélin, participation financières à la reconstitution des haies bocagères (5000 ml en 2007)

- Elles multiplient les actions éducatives et sensibilisatrices au respect de l'environnement tant auprès des communes que des particuliers : programme d'éducation à l'environnement dans les écoles, plan de désherbage écologique, campagne des récupérateurs d'eau de pluie

- La réalisation d'un centre « Energie et Environnement » localisé sur Saint Pierre de Plesguen est sur les rails, en qualité de pôle d'animation et à volonté éducative appelé à rayonner sur tout le pays.

- Le service pour l'assainissement autonome (SPANC) poursuit sans faiblir sa « croisade » en faveur de la protection de la qualité de l'eau, avec à son actif, en 2007, 500 contrôles d'installations neuves, 170 contrôles de fonctionnement, 30 chantiers de réhabilitation et une ouverture nouvelle sur les dispositifs alternatifs de phyto épuration.

En définitive, les élus actuels de la Communauté de Communes n'ont pas à « rougir » de l'héritage qu'ils s'approprient à transmettre aux futurs élus, lesquels disposeront d'un large éventail d'ouvertures et de perspectives pour poursuivre la politique de développement et promotion du territoire engagée par la Communauté de Communes depuis sa création fin 1995 de la Bretagne Romantique.

M. EVRARD, Directeur Général des Services



## ET SUR QUEBRIAC ...

## QU'A FAIT LA COMMUNAUTE EN 2007

## ECONOMIE

- Conformément à sa compétence économique, la Communauté de Communes reprend à son compte (Rachat) **la zone de Rolin** pour un coût estimé à 380 000 €
- La Communauté de Communes a réalisé le **centre commercial Boulangerie – Superette** en centre bourg (400 000 €)

## EMPLOI

- La Communauté de Communes a entrepris la construction de **l'atelier siège du chantier d'insertion (400 m<sup>2</sup>) sur la zone de Rolin (Echéance 2008)**

## FINANCES

- La Communauté de Communes a versé **une dotation de solidarité de 31 425 €** à la Commune de Québriac
- **Contrat de territoire : 85600 €** affectés pour le restaurant scolaire, l'atelier communal, l'église, le plateau sportif, la bibliothèque

## LOGEMENTS

- Financement programme pour 2008 de **8 logements locatifs**
- Lancement du **Programme Local de l'Habitat**

NATURE  
ENVIRONNEMENT

- **Aménagement du site de la Gromillais** en bord de canal
- 10 jours d'intervention du **chantier d'insertion Environnement**
- **Cotisation au GIT** pour le compte de la commune : **1.52 € / habitant**
- **Plan de désherbage** : Suivi et aide de 200 € à l'acquisition de matériel alternatif
- Vente de **35 récupérateurs d'eau**
- Etude en cours **d'un circuit vélo**
- **Programme d'éducation à l'environnement** (une séance avec 1 classe CM1 – CM2 (28) thème : Energie
- **Semaine du développement durable** : visite d'une éco-construction
- **SPANC** : 11 contrôles de conception, 8 contrôles de réalisation, 5 chantiers de réhabilitation subventionnés, 11 études de réhabilitation subventionnées, contrôles de fonctionnement en 2008 : 5 projets de phyto épuration à l'étude ; 2 en fonctionnement

## EDUCATION

- **Plan informatique : école primaire** : 7 postes de travail
- **Cotisation communautaire au SIM** : 34 enfants de Québriac sur effectif Bretagne Romantique 372 ; Total 552
- **Cotisation communautaire au SIVU du Lycée** : 23 élèves de Québriac (7 000 €) sur un total de 310 enfants de la Bretagne Romantique
- **Financement d'Anim'6** par le biais d'une DSC spécifique communale : prévu une dotation de l'ordre de 3 600 € pour Québriac

## DIVERS

- **Numérisation du cadastre communal**
- **Cotisations** au PAYS, à l'AUDIAR, à la Mission Locale, à ACTIF, au SIGEP, etc...



## TÉLÉTHON - QUEBRIAC - LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

C'est sous la pluie et le vent que s'est déroulé les 7 et 8 décembre dernier le Téléthon, mais cela n'a pas pour autant démotivé les participants.



*L'équipe des 24 heures de Home trainer*

Le vendredi soir, Mark Dukes et ses choristes ont présenté un spectacle de Gospel dans l'église de Québriac qui a enchanté la centaine de personnes présentes.



*Mark Dukes et ses choristes*

Le Fest Noz à la salle polyvalente de la Chapelle a fait salle comble, il faut dire que nous avons des musiciens exceptionnels : BARON et ANNEIX ainsi que ELLUARD et GAMBLIN.



*Baron et Anneix*

Certaines manifestations prévues le samedi matin : lavage des voitures et randonnée pédestre ont été annulées.

Le marché de Noël ne comptait qu'une seule vendeuse de bijoux qui malgré le temps a souhaité tout de même rester et nous la remercions.

Les participants à nos fils rouges ont montré encore une fois leurs motivations même si cette année cela n'a pas été facile surtout pour les VTT et nous les remercions tous.



*L'équipe des coupeurs de bois à l'ancienne*

Nous souhaiterions apporter une correction à l'article paru sur Ouest France. Toute la coupe de bois a été faite à l'aide de scie, de hache, de masse et de coins seule la dernière pièce ( voir photo) qui résistait a nécessité l'usage de la fendeuse.

Nous remercions toutes les personnes et les associations qui nous ont aidées à préparer ce Téléthon.

**Nous vous souhaitons  
une bonne et heureuse Année 2008.**

*Patricia Huard et Loïc Denoual*

*« Donnons un peu de notre temps et de notre argent pour qu'un jour nos enfants puissent dire : « C'était quoi le Téléthon ? C'est vrai qu'avant il y avait des maladies qu'on ne savait pas guérir ? ».*

*Nicolas Donateur*

**Le montant remis à l'AFM s'élève à 6929,23 €**





## ANIMATION JEUNESSE - QUÉBRIAC

Depuis quelques années, les jeunes de Québriac âgés de 11 à 18 ans ont pu participer à de nombreux projets et à diverses activités comme pour les caisses à savon (voiture non motorisée et sans pédale) où Hadrien, Julien, et Valentin ont réalisé deux modèles et ont remporté le grand prix de Brocéliande à Betton en avril dernier.

D'autres jeunes de la commune comme Océane et Marina, préparent une pièce de Théâtre à St Thual avec l'atelier que propose Anim'6. Pour le téléthon, Tom, Maxime et Valentin ont préparé des crêpes et gâteaux.

Tout au long de l'année, pendant les vacances et aussi en dehors, Anim'6 propose diverses activités passant d'un atelier manuel à la découverte artistique ou sportive des sorties Karting, soirées ciné ...

### Projets à venir :

- Aide aux devoirs à la bibliothèque le mercredi soir.
- Courses de caisses à savon édition 2008 (participez à la conception)
- Pièce de Théâtre à St Thual en Avril et juin
- De nombreuses soirées

A noter : Toutes nouvelles propositions des jeunes sont les bienvenues.

### • Les horaires d'ouverture en dehors des vacances :

#### Le Mercredi :

- Tinténiac de 14h30 à 17h00 à la MJC (jeux, billard, baby etc)
- Hédé de 16h00 à 19h00 au Cyberespace (Mairie, 1er étage)
- Québriac de 17h30 à 19h00 à la bibliothèque

#### Le Vendredi :

- Hédé de 17h30 à 20h30 au Cyberespace (Mairie, 1er étage)
- La Baussaine de 18h00 à 20h30 à la salle polyvalente

#### Le Samedi :

- St Thual, atelier théâtre de 10h30 à 13h00 à la salle polyvalente
- Hédé de 10h00 à 13h00 au Cyberespace (Mairie, 1er étage)
- St Domineuc de 14h30 à 16h30 au local jeunes (ex cybercommune)
- MJC Tinténiac de 14h00 à 16h00

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur le site du SIVU Anim'6,  
[www.anim6.fr](http://www.anim6.fr)

### Contacts :

Anim'6, 5 rue de la liberté, 35190 Québriac

Linda au 06 78 10 68 55 ou mail à [linedanim6@hotmail.fr](mailto:linedanim6@hotmail.fr) et Fred au 06 78 10 67 99 ou mail à [fredanim6@hotmail.fr](mailto:fredanim6@hotmail.fr)

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

### Catégorie « maisons avec abords »

- 1<sup>er</sup> prix : Mme NÉHEL Maria, La Ville Geffrend  
2<sup>ème</sup> prix : M. LECHAULT Yves, 25 rue des Dames  
3<sup>ème</sup> prix : M. MONNIER Gérard, 1 rue de Marpod

### Catégorie « jardins »

- 1<sup>er</sup> prix : M. LECHAULT Yves, 25 rue des Dames  
2<sup>ème</sup> prix : Mme BORDE Odile, Lessard  
3<sup>ème</sup> prix : M. et Mme COBAC Robert, La Ville Hulin

### Catégorie « façades de maisons »

- 1<sup>er</sup> prix : M. et Mme LEMENANT Roger, La Croix des Brêches  
2<sup>ème</sup> prix : M. et Mme COBAC Robert, La Ville Hulin  
3<sup>ème</sup> prix : Mme DESOUCHES Madeleine, La Bourdonnière





## LE TRI SÉLECTIF, UN MONDE PLUS PROPRE À PORTÉE DE MAIN

**Des moyens sont aujourd'hui à votre disposition pour trier correctement vos déchets :**

### **EN PORTE À PORTE :**

- Les sacs jaunes en agglomération pour les emballages recyclables (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, Tétra pack, cartonnettes...) sauf le verre.
- Les sacs bleus en agglomération pour les papiers, journaux, magazines.

Ces sacs translucides sont réservés uniquement à la collecte du tri sélectif et ne doivent pas être utilisés pour les ordures ménagères. En cas de non respect des consignes de tri, ils ne sont pas collectés et une étiquette d'information sera apposée.

### **EN APPORT VOLONTAIRE :**

- Colonne jaune et colonne bleue pour les emballages et les papiers, journaux magazines.
- Colonne verte pour les pots, bocaux et bouteille de verre.

N'hésitez pas à vous rendre à la mairie afin de récupérer votre guide de tri ou consulter le site Internet du SICTOM ([www.sictom-tinteniach.fr](http://www.sictom-tinteniach.fr)) pour connaître toutes les consignes de tri.



### **ASTUCE :**

Pour reconnaître si un emballage plastique est recyclable c'est simple : posez-vous la question : « *Est ce une bouteille ou un flacon ?* Si oui alors je mets au tri sélectif, dans les autres cas je jette dans mon bac ordures ménagères ! »

### **MAIS ENCORE...**

Quatre déchèteries (Combourg, Tinténiac, Montreuil/Ille et Romillé) vous permettent de déposer les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge avec les ordures ménagères ou avec le tri sélectif comme : Les gros cartons, les produits toxiques, les batteries et les piles, les déchets encombrants, le bois d'ameublement, les déchets incinérables, huiles usagées, déchets verts, gravats, ferrailles, déchets ménagers spéciaux (solvants, acides, peintures, néons)... Les déchèteries ont été mises en place pour lutter contre les décharges sauvages.

Les composteurs individuels sont à la disposition de tous ceux qui déposent un bout de jardin. Opération écologique menée par le SMICTOM, elle a pour objectif de mener son action de valorisation. Elle donne à chaque habitant, disposé à le faire, le moyen de réaliser son propre compost maison, à partir des déchets ménagers « organiques » jusqu'à présent jetés dans le bac ordures ménagères, ainsi que les déchets verts aboutissant en déchèterie.

Le SMICTOM propose 3 tailles de composteurs en bois :

- 300L 15€
- 600L :25€
- 1000L :35€



## L'association "FARANDOLE" fête ses cinq ans !

Janvier 2003 - Janvier 2008



L'association « Farandole » est née d'un souhait de la municipalité de créer un lieu d'éveil pour les enfants de 3 à 6 ans et d'échange pour les adultes accompagnants.

Avec quelques parents et assistantes maternelles, nous avons relevé le défi avec beaucoup de motivation. L'association est née en janvier 2003.

Depuis sa création, 175 enfants ont partagé les jeux et participé avec bonheur aux activités le lundi matin à l'espace jeux « Badaboum » et le mercredi matin à « l'atelier » d'expression manuelle et corporelle.

La municipalité ayant mis à notre disposition, les locaux de la halte garderie, nous bénéficions d'un lieu de loisir et de détente pour les enfants de 3 mois à 3 ans (aires de jeux divers adaptés à chaque tranche d'âge, couchage, salle de bain pour le change des tous petits, cuisine pour les goûters de fête).

Les lundis, Brigitte, animatrice, assure les activités avec la participation des parents et assistantes maternelles accompagnant les enfants à l'espace jeux.

Les mercredis matins, les enfants sont accueillis en deux groupes de huit, tous les quinze jours, par tranche d'âge autour de Brigitte, pour des activités manuelles et des exercices de motricité. En juin 2007, les enfants étaient ravis de présenter leur travail aux parents. Les activités se déroulent dans les locaux de l'école (salles de garderie et de motricité).

Depuis septembre 2007, Emeline, éducatrice, employée par le Sivu ANIM'6, nous a rejoint. Tous les quinze jours, elle apporte son aide à Brigitte pour les

# FARANDOLE

activités, et à nous tous par ses conseils. Elle travaille également sur un rapprochement des trois espaces jeux, St Domineuc, Bazouges sous Hédé, Québriac, pour d'éventuelles activités communes.

Les parents et assistantes maternelles accompagnants les enfants le lundi matin à l'espace jeux « Badaboum » peuvent échanger leurs expériences, faire part d'informations diverses, recevoir des conseils, un soutien, des idées de travaux manuels pour occuper les longues journées de pluie et de froid avec les enfants. Ils trouvent également un lieu chaleureux de détente, pour eux et les enfants.

Grâce à cet éveil auprès des plus petits, nous avons constaté que la rentrée en maternelle se passait avec beaucoup plus de sérénité et moins de pleurs. Il en est de même pour les plus grands du mercredi, ils s'adaptent plus facilement dans une association avec une structure plus importante.

**Pour fêter ces 5 années d'existence,  
nous organiserons une fête avec un spectacle  
et goûter le SAMEDI 5 AVRIL 2008**

Renseignements pratiques

- Espace jeux « Badaboum » le lundi de 9h à 11h45
- « Atelier » le mercredi tous les quinze jours de 10h à 12 h

Tarifs :

- 12 Euros d'inscription par famille
- 12 Euros de participation par enfant pour l'année

Téléphone : Odile BORDE 02 99 23 09 73

Les effectifs sont actuellement complets, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite pour réserver votre place.

**Meilleurs vœux à toutes et à tous  
pour cette nouvelle année de la part des membres  
du bureau et du Conseil d'Administration !**

La Présidente,  
Odile BORDE





Notre nouvelle animation : **LUDOMINO**

La ludothèque Au Bois des Ludes en partenariat avec le SIVU Animé propose pour démarrer cette nouvelle année 2008 « **Ludomino** », activité ludique pour les enfants de 3 mois à 6 ans accompagnés de leurs parents ou assistantes maternelles.

Ludomino, c'est :

- un jardin ludique (coin douillet pour les tout-petits) avec de multiples jouets et jeux de constructions et de manipulation.
- un espace jeux de société pour les plus jeunes pour développer le langage, la connaissance de soi et des autres.
- un lieu d'échanges et de partages entre enfants, parents et assistances maternelles.

Cet espace d'échanges, de rencontres, d'expérimentations ludiques est présent en itinérance sur les 6 communes du SIVU Animé : Québriac mais aussi La Baussaine, Saint-Thual, Saint Domineuc, Tinténiac et Bazouges-sous-Hédé.

Pour plus de renseignements, contacter par mail: [anim6.enfance.jeunesse@orange.fr](mailto:anim6.enfance.jeunesse@orange.fr)

Ludomino pass' : 10 € pour 5 séances par famille ou assistante maternelle (quelque soit le nombre d'enfants), valable sur toutes les communes, sans date de validité.

**La première séance est gratuite !**

Rendez-vous le **Mercredi 23 Janvier, Salle polyvalente à Québriac, 10h à 11h.**

Pour les autres dates, consultez le site internet : [www.auboisdesludes.com](http://www.auboisdesludes.com)



Grâce à toutes ses manifestations, la Ludothèque dispose désormais d'un fonds de **+ de 800 jeux et jouets**. Le prêt est ouvert aux familles chaque mardi de 16h30 à 18h30 et vendredi de 17h30 à 19h

**Au Bois des Ludes**

est désormais hébergée à la

Salle Duguesclin à Tinténiac (derrière La Poste)

*Adhésion familiale : 15 €/année*

*Ludicarte : 10 € pour 11 prêts*

*Jusqu'à 3 jeux/jouets pour 15 jours*

*Renseignements et Inscriptions 02.99.23.05.53*

*[auboisdesludes@wanadoo.fr](mailto:auboisdesludes@wanadoo.fr) et sur le site [www.auboisdesludes.com](http://www.auboisdesludes.com)*

**Ludiquement Vôtre !**



## Programme 1er semestre 2008

Ludomino, c'est : un Jardin Ludique (soin deuillet pour les tout-petits), des activités ludiques autour d'apprentissages, un temps de Jeu Libre.

« Jouer, c'est apprendre à se connaître soi-même et à s'ouvrir aux autres. »



### Ludomino à Saint Thual

salle Résidence des chênes (3 rue des Lesnes)

de 10h00 à 11h00

Jeu	Jeu



### Ludomino à Québriac

salle polyvalente de 10h00 à 11h00

Mercredi	mercredi
mercredi	mercredi
mercredi	mercredi



### Ludomino à Bazouges-sous-Hédé

salle de la mairie de 10h00 à 11h00

mercredi	mercredi
mercredi	mercredi
mercredi	mercredi



### Ludomino à la Baussaine

salle polyvalente de 10h00 à 11h00

Jeu	Jeu



### Ludomino à Saint Domineuc

salle du canal de 10h00 à 11h00

Mercredi	mercredi
mercredi	mercredi
mercredi	mercredi



### Ludomino à Tinténiac

salle Duguesclin de 10h00 à 11h00

Mardi	mardi

\* 2 dates pendant les vacances scolaires

## Ludomino'Pass

10 € pour 5 séances

**AU BOIS**  
LUDOTHEQUE  
**DES LUDES**

Jouez ensemble, c'est créer du lien !

Site internet : [www.auboisdesludes.com](http://www.auboisdesludes.com)

en partenariat avec



Renseignements et inscriptions sur  
[anim6.enfance.jeunesse@orange.fr](mailto:anim6.enfance.jeunesse@orange.fr)

SIVU Anim'6 (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique petite enfance, enfance et jeunesse)

SIVU Anim'6

AU BOIS DES LUDES  
LUDOTHEQUE



Ludomino

Pour les enfants de 3 mois à 6 ans



## LES TOUCH'A'TOUT

### ACTIVITÉS MANUELLES POUR ENFANTS DE 6 À 14 ANS

Les petites mains des 12 adhérents de l'association ont repris leur travail depuis octobre... elles ont déjà réalisé des décorations de Noël et auront bientôt terminé un carillon...

Cette année encore, les enfants ont répondu présents, même si l'effectif est un peu inférieur à l'an passé. Mais le bouche-à-oreille a fait son chemin, et nous a apporté des enfants venus des communes environnantes.

Les séances se passent toujours dans la bonne humeur...

Mélanie se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2008...

*Carole*



## ALEVINAGE DE L'ÉTANG DES ÉTANCHETS

Le 16 janvier dernier, 120 kg de poissons (gardons, tanches, truite ...) ont été déversés dans l'étang communal des Étanchets afin de repeupler le plan d'eau situé entre le bourg et le Grand Bois. Cette initiative sera probablement appréciée des pêcheurs.

En 2008, la pêche sera autorisée à partir du samedi 22 mars. Les tickets seront en vente comme les années précédentes dans les 2 bars de la commune.



## E.S. QUEBRIAC - SECTION FOOTBALL

La saison séniors 2007/2008 démarre doucement. L'équipe A se trouve au milieu de tableau, l'équipe B aux alentours de la 9<sup>ème</sup> place, avec l'équipe C nous rencontrons de gros soucis dû à un manque de motivation de certains joueurs qui pénalisent toute l'équipe en ne se déplaçant pas pour les matchs et qui nous obligent à déclarer forfait.

Lors de la dernière réunion de bureau, il a été envisagé de ne pas engager d'équipe C pour la prochaine saison 2008/2009.

Notre soirée choucroute du 6 octobre dernier, s'est très bien passée et nous a permis de récolter 1100 Euros. Nous remercions notre cuisinier en chef Jean Michel PINSARD ainsi que toutes les personnes qui nous ont aidés lors de cette manifestation.

Concernant la section Jeunes, les dix débutants et pré-5 ans participent aux plateaux avec beaucoup de motivations. Les deux équipes Poussins ainsi que les Benjamins se trouvent en haut de tableau à mi-championnat. Pour les moins de 13 ans, qui sont en excellence la saison est plus difficile.

Les moins de 15 ans en entente avec Vignoc-Hédé-Guipel sont en promotion de première et se trouvent premier de leur groupe à mi-championnat.

Le dernier mercredi avant les vacances de Noël, les enfants après l'entraînement ont été invités par nos nouveaux boulangers Justinien et Anita et par Hervé COURTEL père de Justinien et également boulanger sur Rennes à venir prendre un goûter dans le fournil.

*Justinien entouré de Peter Hansson et Erik Edman*



Pour l'occasion, M. Hervé Courtel avait demandé à deux joueurs du Stade Rennais, Erik EDMAN et Peter HANSSON de se joindre à ce petit goûter. Pour les enfants, ce fut un très beau cadeau de Noël.

*Séance Dédicace pour les enfants*



L' E.S. QUEBRIAC remercie Hervé COURTEL, Justinien et Anita pour ce goûter.

### Nos prochaines manifestations :

**Tournoi de Foot – le samedi 17 mai 2008**

**Assemblée générale – le samedi 24 mai 2008**

**Repas fin de saison – le samedi 24 mai 2008**

**Soirée Choucroute – le samedi 04 octobre 2008**



*Les dirigeants et les membres du bureau vous souhaitent à tous une bonne Année 2008*



## ASSOCIATION QUEB'RANDO



Les membres de l'association QUEB'RANDO vous souhaitent une BONNE ANNEE 2008, pleine de joie, de santé et de randonnées dans les chemins entretenus par l'association en partenariat avec la commune.

Les buts de notre association sont de répertorier, réhabiliter et entretenir les chemins, organiser ou participer à quelques randonnées.

### Bilan des activités 2007 :



**Randonnées : le 15 avril** : randonnée sur Dinan le long de la Rance, avec pause au port du Lyvet ( une trentaine de randonneurs + une dizaine de personnes qui nous ont rejoint au port) et **le 9 juin** : randonnée semi-nocturne sur Québriac avec arrêt pique-nique au canal. Une soixantaine de personnes ont pu apprécier les chemins et le coucher de soleil ( voir Echo Québécois de Juillet dernier et sur le site <http://www.quebriac.fr>).



**Fête annuelle du 16 septembre** : de plus en plus de participants : 85 pédestres accompagnés pour une boucle de 12 kms, 35 cavaliers pour des boucles allant de 16 à 32 kms, et 2 calèches pour des promenades sur des boucles

improvisées. Cette forte participation est un réel encouragement pour les membres de l'association !

Cette fête fut très réussie, très conviviale : restauration sur place, galettes -saucisses, grillades etc.

**Téléthon du 8 décembre** : Comme d'habitude, l'association a participé à cette manifestation malgré le mauvais temps, avec une randonnée pédestre avec nos amis de la Chapelle aux Filtzméens et baptême de poneys.

### Projets 2008 :

Continuer l'entretien des chemins. Ouvrir un chemin entre le bourg et la Ville Hulin

### Dates à retenir :

**Randonnées** : dimanche 13 avril à l'extérieur et samedi 14 juin pour la semi-nocturne sur Québriac

**Fête annuelle** le dimanche 7 septembre à l'étang des noës ( sera-t-il en eau ?)

**Débroussaillage** : l'association continue de maintenir en état ce merveilleux patrimoine naturel, tant apprécié des randonneurs qui viennent de plus en plus nombreux les emprunter, sans nous parfois, mais surtout grâce à nous. Nous avons toujours besoin de votre soutien et de vos encouragements. Ils peuvent se manifester par votre participation à nos manifestations et par l'adhésion à notre association qui vous permettra si vous le souhaitez de débroussailler vous aussi.



Tarifs Famille 15 euros, Individuel 10 euros  
Le bureau ( 06 87 24 56 89).



## A.C.P.G – C.A.T.M

Les A.C.P.G et C.A.T.M vous offrent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2008 et surtout une parfaite santé.

En 2008, pour la commémoration du 8 mai, nous aurons le plaisir de remettre le diplôme d'honneur et la médaille aux porte-drapeaux de la commune ainsi que la médaille du Moyen-Orient à l'un de nos adhérents.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à la famille de notre camarade Francis LECOINTE décédé le 6 août dernier.

Nous remercions toutes les personnes pour leur bon accueil lors de notre passage avec le traditionnel calendrier.

*Le Président, Georges DELAHAIS*

## LE CERCLE D'ILLE ET RANCE

Après une petite trêve, le Cercle d'Ille et Rance a repris ses répétitions le vendredi à 20h30 à la salle polyvalente. Les enfants se retrouvent le même jour à 17h00 après l'école.

En 2007, les sorties et les animations du Cercle d'Ille et Rance ont été nombreuses et très agréables.

Le fest-noz du Téléthon a été assez fructueux. Ce fut une soirée sympathique.

Avec en perspective de nouveaux projets, le Cercle d'Ille et Rance est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2008.

*La Présidente, Georgette DELAHAIS*

## L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

En fin d'année 2007, l'Assemblée Générale de l'Amicale des Parents d'Elèves a réuni une trentaine d'entre nous pour faire le point de l'année passée. Le bilan annuel est positif. Les manifestations réalisées ont permis de financer la classe de neige des CE2 et CM, l'activité « poney » des Moyennes sections, cadeaux de Noël et diverses sorties comme le cinéma. En présence de Madame Sylvie Guillaume, nous avons également évoqué les projets pédagogiques pour cette nouvelle année scolaire.

7 nouveaux membres motivés nous ont rejoints dans l'association. Merci à eux.

L'APE a organisé un repas des îles le 1er décembre 2007. Une soirée conviviale où nous avons pu déguster un délicieux « rougail saucisse ». Nous remercions tous les participants à cette soirée, les bénéficiaires vont permettre aux enfants de l'école de Québriac de faire des sorties extra scolaires.

Le bureau de l'Amicale des Parents d'Elèves reste inchangé :

- Président : Denis JUBAULT
- Vice-présidente : Christine HUET
- Trésorier : Pierre JEHANNIN
- Trésorière adjointe : Sandrine PEUVREL
- Secrétaire : Nadia GIRAULT
- Secrétaire adjointe : Laurence LE NOUVEAU

### MANIFESTATIONS 2008 DE L'AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Dimanche **30 MARS** 2008  
Braderie et vide jardin (bourg de QUÉBRIAC)

Dimanche **29 JUIN** 2008  
Fête de l'école

Merci de Contacter Nadia GIRAULT 02 99 68 15 22 ou Denis JUBAULT 02 99 23 02 64 pour tout renseignement.

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une bonne et heureuse année 2008, et comptons sur votre soutien pour cette nouvelle année.

*L'Equipe de l'APE*

## COMITÉ DES FÊTES DU GRAND BOIS

Vous nous avez fait le plaisir de venir nombreux à nos deux manifestations du 8 mai et du 15 août 2007. Notre cuissot de bœuf grillé a connu un beau succès grâce à votre présence et au travail de nos fidèles bénévoles.

Nous serons ravis de vous compter parmi nous lors de nos prochaines manifestations.

A toutes et à tous, meilleurs vœux pour l'année 2008.

*Le Bureau*



## ASSOCIATION QUÉBRIAC-MARPOD (comité de jumelage avec la Roumanie)

L'association Québriac – Marpod vous offre tous ses meilleurs vœux pour 2008, que chacun puisse trouver sa place dans les nombreuses associations communales et ainsi apporter de nouvelles idées. 2007 a été pour nous une année bien remplie entre la préparation du rallye le 1er mai, le voyage à Marpod au mois d'août, de nombreuses heures ont été nécessaires afin que ce déroulent au mieux ces manifestations.

### Rallye du 1er mai

Nous avons choisi de découvrir notre commune en empruntant des chemins différents de ceux que vous aviez l'habitude de suivre grâce au balisage en place. Malheureusement, la pluie avait détrempe les sentiers et c'est sous la grisaille que le rallye a eu lieu. Nos fidèles randonneurs avec la même persévérance que les années précédentes ont rempli leur questionnaire et ainsi ils ont trouvé les énigmes que nous avions dissimulées soigneusement dans les chemins. Ensuite, ils se sont restaurés autour du verre de l'amitié en attendant la remise des lots. Remerciement à tous les participants.

### Voyage à Marpod du 5 août au 16 août

Tous les 2 ans nous prenons la direction de la Roumanie et c'est toujours avec un plaisir intense que nous préparons ce déplacement. Convivial, le trajet en autocar permet de souder le groupe.

Nous avons décidé de changer le trajet et de faire une halte à Passau (en Allemagne) dans une auberge de jeunesse qui surplombe cette ville magnifique située au confluent de trois fleuves. Dans l'église St Stephan se trouve le plus grand orgue du monde ainsi qu'une coupole remarquable ornée de magnifiques Sculptures. Après 2 jours dont une nuit passée dans le car nous arrivons à Marpod où les familles d'accueil



nous attendent pour un pot de l'amitié et un repos bien mérité. Mercredi 8 août vers 17h nous prenons la direction de Sibiu qui est capitale européenne de la culture pour 2007, toute la ville a été métamorphosée, les rues piétonnes toutes pavées avec de belles terrasses arborant des files de parasols flambants neufs, la grande place avec de magnifiques jets d'eaux et tous les bâtiments ont fait peau neuve, les grandes surfaces de vente font leur apparition. La circulation augmente dans les rues et les marques de voitures étrangères progressent, elles vont concurrencer la célèbre Dacia. Le soir, les lumières tamisées sur les façades des maisons colorées donnent une atmosphère chaleureuse. Jeudi 9 août, visite du musée Bruckental de Sibiu puis pique nique en bas de la station de ski de Paltinis située à 30 kilomètres de Sibiu, l'après midi visite du musée d'art populaire Astra qui montre les maisons traditionnelles de toute la Roumanie. Maisons de berger, moulins à huile, moulins à grains, moulins à eau etc..... Vendredi 10 août, il faut se lever tôt, nous allons à la mine de sel à Praid, située à 110 km de Marpod. Ce qui surprend en arrivant dans la mine c'est que toute une partie est transformée en sanatorium, on y trouve des jeux pour les enfants, on y fait de la gymnastique, on y prie dans une église, il y a des massages, le but étant de respirer l'air salin, par contre une partie de la mine est encore en activité mais elle ne se visite pas. L'après midi nous allons vers Sovata une petite ville balnéaire avec des maisons hongroises, le style est différent nous profitons de pique niquer en bordure du lac rouge où les plus courageux peuvent prendre un bain d'eau salée. Samedi 11 août, c'est le grand moment, la ballade en charrette tout autour de Marpod.

Cette année les chevaux restent à l'écurie car le sol est détrempe suite à un orage, le tracteur prend le relais, objectif se rendre à la traite de brebis dans les collines, se fut un moment inoubliable que nous conserverons dans les mémoires. Lundi 13 août, c'est la dernière journée nous organisons un repas breton, les femmes sont derrière les fourneaux pour faire des galettes, les hommes sont au barbecue pour faire griller les saucisses. Pendant le repas nous nous costumons en danseuses du french cancan pour un spectacle haut en couleur dans une ambiance à faire pâlir un cabaret. Maintenant il est l'heure de faire les bagages-Retour vers Québriac avec une halte à Salzbourg pour se décontracter. C'est toujours trop court mais nous retournerons dans deux ans, nous constaterons sûrement encore beaucoup de changement dans la vie quotidienne de nos amis roumains.



Le bilan de cette année 2007 est très positif, nous souhaitons que les jeunes puissent échanger entre eux, Internet permet de communiquer plus facilement, pourquoi ne pas envisager des échanges entre les écoles dans quelques années, notre association reste ouverte à tous et nous attendons vos propositions.

### **Dates à retenir :**

Le 1<sup>er</sup> mai nous vous attendons pour le rallye pedestre ouvert à tout le monde.

Notre assemblée générale aura lieu dimanche 24 février 2008 à 10h30 Salle polyvalente de Québriac

### **Bonne Année 2008**

*Patrick Boissier*



## **GARAGE ROBERT ET BOLIVAL**



**Neuf et Occasion - Réparation toutes marques**

**ZA ROLIN - 35190 QUÉBRIAC**

**Tél. 02 99 68 08 75 - Fax 02 99 68 14 33**

## **Claude DUHAMELLE** **Travaux Publics** **35190 QUÉBRIAC**

**Terrassement, Empierrement, Drainage**

**Assainissement autonome,**

**Raccordement tout à l'égout**

**Raccordement de vos réseaux EDF, GDF, PTT, AEP**

**Nettoyage de vos terrains (avec gyrobroyeur)**

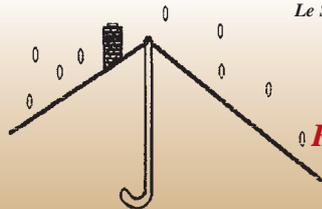
**Location Tractopelle, Pelle à pneus, Mini-pelle et BRH**

**Tél. 02 99 68 12 94 - Port. 06 03 37 84 41**

**Fax 02 99 23 00 89**

Siret : 422 745 976 00015 - APE 451B

**BOULANGER-PÂTISSIER**



*Le Savoir Faire depuis 3 générations*

**Couverture**

**Zinguerie**

**Réfection Cheminée**

**Jean-Luc CLOLUS**

**"Le Frais Vallon" - 35190 QUÉBRIAC - 02 99 68 01 17**

**CARROSSERIE**  
**PEINTURE**

*Rémi Gillet*

Passage Marbre  
Pose Pare-Brise  
Recharge climatisation

**ZA DE ROLIN - QUÉBRIAC**

**02 99 68 01 02**

**Fax 02 99 68 19 79**

